

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze le 10 novembre à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice	15	Présents: MM. ROUX, Mme CHAUVY, M GRENIER, Mmes CHEPTOU, TEXIER LAGARDE, MM LACORRE, DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, FAUCHER, GIRAULT, M BLANCHETON,
Présents	12	
Votants	12	

Excusés : MM PICHERIT, FAURE

Arrivée Mme CHEPTOU à 18h45 (participation à tous les votes)

Arrivée Mme JOUANIE à 19h25 (aucune participation aux votes)

Pouvoirs : M PICHERIT à M BLANCHETON

Secrétaire de séance : ANNE GIRAULT

Ordre du jour

- Demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat : isolation des bâtiments école
- Budget principal : Décision budgétaire modificative n°1
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016
- Prix unitaire du repas des Aînés
- Vente de bois
- Avis sur l'intégration du parc Océalim AGD dans la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

- Questions diverses

-Présentation du Schéma départemental de coopération

-Avis sur demande d'urbanisme-La Valade

-Information sur l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Valoine.

-Questions diverses

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2015. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des conseillers.

▪ **Délibération n° 2015-049 : demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat : travaux d'isolation des bâtiments école**

Dans une aire où nous cherchons à réduire nos dépenses, des travaux d'isolation thermique sont nécessaires dans les bâtiments de l'école maternelle et primaire de la commune d'Eyjeaux.

Deux grands axes pour ces travaux :

- Isolation des combles des bâtiments école par soufflages de laine SUPAFIL LOFT 045
- Fourniture et pose de menuiserie bois exotique avec vitrage isolant sur l'ensemble des bâtiments de l'école

L'estimation des travaux se porte à un montant de 47 124€.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention DETR auprès des services d'Etat pour l'opération citée ci-dessus

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat pour les travaux d'isolation des bâtiments de l'école communale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la décision.

▪ **Délibération n° 2015-050 : décision budgétaire modificative n°1**

Lors de l'élaboration du budget primitif 2015, les cotisations sécurité sociale correspondant aux indemnités du maire avait été imputées à la ligne 6534 du chapitre 65, comme le prévoit le plan comptable.

Le paramétrage informatique ne permettant pas cette opération, les cotisations citées ci-dessus ont été prélevées sur la ligne 6451 correspondant aux cotisations URSSAF.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser M. le Maire à procéder à la modification budgétaire proposer ci-dessus afin de régulariser les chapitres 12 et 65 du budget primitif 2015.

▪ **Délibération n° 2015-051 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Considérant que les mandatements en section d'investissement sont arrêtés fin décembre et pour assurer le paiement normal des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2015.

Budget principal : Chapitre 21 : 33 355€

2111 : 25€

2135 : 17 650€

21534 : 5 000€

2158 : 3 664€

2184 : 25€

2188 : 6 991

Budget principal : Chapitre 23 : 1 771€

2312 : 1 771€

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2015.

▪ **Délibération n° 2015-052 : prix unitaire du repas des aînés**

Vu le prévisionnel des dépenses pour le repas de fin d'année des aînés, Monsieur le Maire propose de fixer à 25€ le prix du repas des personnes de moins de 65 ans qui y participeront.

Après délibération à *une abstention et onze votes pour*, le Conseil Municipal approuve l'application de ce tarif pour le repas des aînés.

▪ **Délibération n° 2015-053 : vente de bois**

Considérant que la commune souhaite vendre le bois d'arbres se trouvant sur le domaine public communal abattus pour leur caractère dangereux à des particuliers,

Considérant que le bois n'est pas débité et qu'il appartient aux particuliers de le récupérer par ses propres moyens,

Monsieur le Maire demande au Conseil d'autoriser cette vente de bois qui revêt un caractère exceptionnel, et d'en fixer son prix.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil fixe le prix de vente comme suit :

pour Monsieur Henri FAUCHER, 50€

pour Monsieur Sébastien FONDEUR, 150€

▪ **Délibération n° 2015-054 : avis sur l'intégration du parc Océalim AGD dans la Communauté d'agglomération Limoges Métropole**

Par un courrier en date du 5 octobre 2015, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole demande aux communes membres conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales d'approuver les conditions de transfert de la zone d'activités OCEALIM suite au rattachement de la commune de Couzeix à la CALM.

Lors de la séance du 28 septembre 2015, le conseil a délibéré sur l'intégration de la déchetterie de Couzeix dans le périmètre de Limoges Métropole (délibération 2015-48).

Pour rendre un avis conformément à la demande du Président de la CALM et compléter la délibération 2015-48 du 28 septembre 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les conditions de transfert de la zone d'activités OCEALIM.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le transfert de la zone d'activités OCEALIM aux conditions proposées par la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole.

Questions diverses

-présentation du schéma départemental de coopération proposé par Monsieur le Préfet. Cette présentation n'appelle aucune remarque particulière.

-avis sur demande d'urbanisme sur le lieu-dit La Valade. Le Conseil ne voit aucune objection à la réalisation du projet présenté sans procéder à une modification du Plu. Toutefois, la demande est conservée et sera étudiée lors de la prochaine révision globale du PLU de la commune.

-information sur l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques. Monsieur le Maire précise qu'une présentation dématérialisée est consultable en mairie pour les élus qui le souhaiteraient.

-autres questions :

Le Haut débit à Eyjeaux, l'enquête menée auprès des habitants qui ont souhaité procéder au test de mesures de débit révèle un problème significatif. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur le Maire a souhaité apporter des précisions suite à l'article de presse des élus minoritaires paru dans le bulletin municipal de novembre.

- L'implantation des ralentisseurs dans le centre bourg a été décidée suite à une réflexion engagée avec les services techniques de la CALM qui ont déterminé que ce positionnement était le plus approprié.
- La taxe d'aménagement à taux unique est une question qui a été présentée au conseil et qui a fait l'objet d'un vote après évocation des raisons qui ont motivées ce choix.
- Monsieur le Maire rappelle que suite à la nomination des rues, l'adresse postale indiquée ne supprime pas le lieu-dit et que celui-ci pour toujours être renseigné à titre complémentaire.
- Sur le sujet de la restauration scolaire, Monsieur le Maire rappelle que Transgourmet a toujours fait partie de nos fournisseurs. Pour information : en 2013 et 2014, Transgourmet était le principal fournisseur.
Mme Cheptou adjoint chargée de l'Education et de la Jeunesse informe le conseil des difficultés rencontrées pour établir et surtout être livrées pour les deux repas mensuels que la commission souhaitaient en alimentation BIO. L'idée d'utiliser la filière locale est à l'étude et le premier repas issu de la filière locale devra être servi à la cantine fin novembre.
- Concernant l'installation du salon de coiffure tenu par Mme Guérin, Monsieur le Maire souhaite rappeler qu'un entretien avec l'architecte des Bâtiments de France a eu lieu et qu'une visite du local a été organisée et que les travaux engagés ont été réalisés en conformité de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.